

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les Plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

Examen périodique des espèces de plantes incluses dans les annexes CITES

Rapports du groupe de travail

EVALUATION DU COMMERCE DES CACTUS ÉPIPHYTES ET EXAMEN
DE L'INSCRIPTION DE CACTACEAE SPP. À L'ANNEXE II (DÉCISION 15.89)
(Points 16.1.1, 16.2 et 16.3 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

Président:	Le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Dias)
Membres:	Les représentantes de l'Afrique (Mme Beatrice Khayota) et de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora Ingrid Rivera)
Parties:	Afrique du Sud, Belgique, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Madagascar, Mexique, Namibie, Pays-Bas et République tchèque
OIG et ONG:	PNUE-WCMC, UICN, Union européenne et Species Survival Network

Mandat

1. Examiner et rédiger des recommandations sur la base des rapports soumis par le Brésil et la Namibie dans le document PC20 Doc. 16.1.1 (Rev. 1), annexes 1 et 2;
2. Examiner et rédiger des recommandations sur la base du rapport soumis par les Pays-Bas dans le document PC20 Doc. 16.2, annexe 1;
3. Sur la base du document PC20 Doc. 16.3, annexe 2, examiner l'intérêt de rédiger une proposition en vue de supprimer de l'Annexe II les sept genres suivants de cactus épiphytes: *Disocactus*, *Epiphyllum*, *Hatiora*, *Lepismium*, *Pseudorhipsalis*, *Rhipsalis* et *Schlumbergera*, pour examen à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16). Si cette proposition est rédigée, y inclure du matériel d'identification permettant de distinguer ces genres d'autres cactus non épiphytes;
4. Identifier des auteurs pour toute proposition d'amendement aux annexes qui serait présentée à la CoP16;
5. Participer aux travaux de révision de la résolution 14.8, *Examen périodique des annexes* (point 10) commencé durant la session conjointe de la 26^e session du Comité pour les animaux et 20^e session du Comité pour les plantes; et
6. Examiner les informations supplémentaires fournies concernant les évaluations de *Balmea stormiae*, *Platymiscium pleiostachyum*, *Peristeria elata* et *Sclerocactus* spp.

Recommandations

1. Concernant PC20 Doc. 16.1.1:

- a) *Tillandsia kautskyi*, *Tillandsia sucrei*, *Tillandsia sprengeliana* [Annexe II]: Sur la base des informations disponibles, reconnaissant qu'aucune donnée sur le commerce international de spécimens sauvages n'a été enregistrée pour ces espèces depuis 1990, le Comité pour les plantes recommande de supprimer ces espèces de l'Annexe II et conclut que l'examen est achevé. Le Brésil est prié de tenir compte du fait qu'il y a, semble-t-il, un commerce de spécimens reproduits artificiellement et que des collectionneurs privés, en dehors du Brésil, possèdent des spécimens. Le Comité pour les plantes recommande aussi que le Brésil fournisse, dans sa proposition, des informations sur des problèmes de ressemblance, en particulier pour les quatre espèces maintenues aux annexes.
- b) *Welwitschia mirabilis* [Annexe II]: Le Comité pour les plantes note que la Namibie indique qu'il y a peu d'informations sur la situation de la population et les tendances de l'espèce. En conséquence, bien qu'il n'y ait que peu, voire pas, de commerce de cette espèce, en s'appuyant sur les meilleures informations disponibles, le Comité pour les plantes soutient la recommandation de la Namibie de maintenir cette espèce à l'Annexe II. Le Comité pour les plantes conclut que l'examen de cette espèce est terminé.
- c) *Balmea stormiae* [Annexe I]: Le Comité pour les plantes note que l'examen de cette espèce est encore en cours et que cette information devrait être corrigée dans le tableau du document PC20 Doc. 16.1.2. Le Comité pour les plantes note qu'il n'y a pas d'information disponible sur le commerce et recommande que le spécialiste de la nomenclature traite le statut taxonomique (*Balmea stormae*?) et la répartition de cette espèce. Le Comité pour les plantes recommande aussi de demander des informations aux Etats de l'aire de répartition (Mexique, Guatemala, El Salvador, Honduras?) et de demander des informations sur le commerce au PNUE-WCMC. La représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) supervisera l'examen.
- d) *Platymiscium pleiostachyum* [Annexe II]: Le Comité pour les plantes note que l'examen de cette espèce est encore en cours. Le Comité pour les plantes note que la classification de l'espèce, par l'UICN, dans la catégorie En danger, date de 1988 et a besoin d'être mise à jour. Le Comité recommande que le spécialiste de la nomenclature traite le statut taxonomique et la répartition de cette espèce, que des informations soient demandées aux Etats de l'aire de répartition et que des informations sur le commerce soient demandées au PNUE-WCMC. La représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) supervisera l'examen.
- e) *Peristeria elata* [Annexe I]: Le Comité pour les plantes note que l'examen de cette espèce est encore en cours. Le Panama a fourni un rapport indiquant: que l'espèce est la fleur nationale; qu'il n'y a pas de données sur le commerce international de spécimens sauvages; que l'espèce fait l'objet d'un commerce et d'un prélèvement intenses qui diminuent les populations locales; et que le Panama recommande le maintien de l'espèce à l'Annexe I. Le Comité pour les plantes recommande de demander des informations aux autres Etats de l'aire de répartition pour évaluer si l'espèce continue de remplir les critères d'inscription à l'Annexe I et de demander des informations sur le commerce au PNUE-WCMC. La représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) supervisera l'examen.
- f) Concernant *Balmea stormiae*, *Platymiscium pleiostachyum* et *Peristeria elata*, le Comité pour les plantes recommande que le Secrétariat envoie une notification demandant aux Etats des aires de répartition de ces espèces de fournir des informations pertinentes à la représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) au Comité pour les plantes.

2. Concernant PC20 Doc. 16.1.2:

- a) Le Comité pour les plantes recommande que le Secrétariat inclue dans le tableau des espèces évaluées, le nom de la Partie ou du représentant conduisant l'évaluation, les Etats de l'aire de répartition, l'annexe à laquelle l'espèce est inscrite et le statut selon l'UICN, le cas échéant. Le Comité pour les plantes note que cette démarche correspond à celle du Comité pour les animaux concernant l'examen.
- b) Le Comité pour les plantes note que les Etats-Unis d'Amérique indiquent que leur examen de quinze espèces de *Sclerocactus* est en cours.

- c) *Tillandsia kammii* (Annexe II): Le Comité pour les plantes note que la représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes (Mme Dora I. Rivera) au Comité pour les plantes conduit cet examen qui est en cours. Le Honduras a fourni un rapport indiquant qu'il n'y a pas de commerce de l'espèce mais qu'il y a un problème de ressemblance avec d'autres espèces et que le Honduras recommande le maintien de l'espèce à l'Annexe II.
- d) *Hedychium philippinense*: Le Comité pour les plantes demande que les représentants de l'Asie au Comité pour les plantes demandent aux Philippines d'envisager de conduire cet examen.
- e) Les tableaux se trouvant dans les annexes 1 et 2 du document PC20 Doc. 16 ont été mis à jour (annexe 1) concernant les espèces discutées par le groupe de travail. Le Comité pour les plantes recommande que le Secrétariat mette les tableaux à jour comme il convient

3. Concernant PC20 Doc. 16.2:

Cycas beddomei [Annexe I]: Le Comité pour les plantes soutient la recommandation des Pays-Bas de maintenir l'espèce à l'Annexe I, notant que le spécialiste de l'UICN qui a revu la classification de cette espèce considère qu'elle continue de remplir les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I. Le Comité pour les plantes demande l'avis de l'Inde, le seul Etat de l'aire de répartition de cette espèce. Le Comité pour les plantes conclut que l'examen de cette espèce est achevé.

4. Concernant PC20 Doc. 16.3:

- a) Concernant sept genres de cactus épiphytes (*Disocactus*, *Epiphyllum*, *Hatiora*, *Lepismium*, *Pseudorhipsalis*, *Rhipsalis* et *Schlumbergera*), le Comité pour les plantes reconnaît que le critère 2(a) n'est pas rempli mais que le critère 2(b) est rempli et que l'opinion des Etats de l'aire de répartition soutient l'inscription actuelle. Un rapport reçu de XXX indique qu'ils soutiennent le maintien de ces espèces à l'Annexe II. En conséquence, le Comité pour les plantes conclut que ces espèces devraient être maintenues à l'Annexe II et que le mandat contenu dans la décision 15.89 est accompli.

5. Concernant la révision de la résolution Conf. 14.8, *Examen périodique des annexes*:

- a) Le Comité pour les plantes approuve les amendements à la résolution Conf. 14.8 contenus dans l'annexe 2. Ces révisions s'appuient sur les recommandations faites à la 26^e session du Comité pour les animaux de la CITES, à la session conjointe AC26/PC20, et à la 20^e session du Comité pour les plantes de la CITES.
- b) Le Comité pour les plantes décide que la Présidente, en consultation avec le Président du Comité pour les animaux, informera la 62^e session du Comité permanent des amendements proposés qui répondent au souci du Comité permanent d'améliorer l'efficacité du processus. Le Comité pour les plantes convient que les amendements proposés seront communiqués à la 16^e session de la Conférence des Parties sous forme de proposition conjointe du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux.

Généralités

- 6. Pour améliorer l'efficacité des examens, le Comité pour les plantes demande au Comité permanent de recommander l'attribution de fonds à l'examen périodique, dans le budget. En outre, le Comité pour les plantes demande au Secrétariat de chercher des fonds externes pour soutenir le processus d'examen périodique.

Changements proposés au document PC20 Doc. 16.1.2, annexe 1

EXAMENS ENTREPRIS ENTRE LA COP13 (2007) ET LA COP15 (2010)*

Taxon	Session à laquelle l'espèce a été sélectionnée [paragraphe b)]	Date à laquelle the Parties ont été informées [paragraphe e)]	Date à laquelle le Comité permanent a été informé [paragraphe f)]	Document contenant le rapport d'examen [paragraphe i)]	Recommandation [paragraphe j)]	Etats de l'aire de répartition invités à soumettre une proposition [paragraphe k)]	Remarques
Essences produisant du bois							
<i>Balmea stormiae</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (Représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes-Dora I. Rivera)
<i>Platymiscium pleiostachyum</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (Représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes-Dora I. Rivera)
<i>Tillandsia kautskyi</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	— PC20 Doc. 16.1.1, Annexe 1	— Supprimer	— Brésil	Examen achevé Brésil
<i>Tillandsia sprengeliana</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	— PC20 Doc. 16.1.1, Annexe 1	— Supprimer	— Brésil	Examen achevé Brésil
<i>Tillandsia sucrei</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	— PC20 Doc. 16.1.1, Annexe 1	— Supprimer	— Brésil	Examen achevé Brésil

* Dans la résolution Conf. 14.8, la Conférence des Parties a convenu que le Comité devait établir un calendrier pour l'examen périodique des annexes et une liste des taxons qu'il propose d'examiner au cours des deux périodes suivantes entre les sessions de la Conférence des Parties (c'est-à-dire entre la CoP14 et la CoP16). Toutefois, le Comité pour les plantes a sélectionné les plantes actuellement en cours d'examen conformément aux lignes directrices pour la conduite de l'examen périodique adoptées par le Comité permanent à sa 51^e session (Bangkok, octobre 2004).

Taxon	Session à laquelle l'espèce a été sélectionnée [paragraphe b)]	Date à laquelle the Parties ont été informées [paragraphe e)]	Date à laquelle le Comité permanent a été informé [paragraphe f)]	Document contenant le rapport d'examen [paragraphe i)]	Recommandation [paragraphe j)]	Etats de l'aire de répartition invités à soumettre une proposition [paragraphe k)]	Remarques
<i>Welwitschia mirabilis</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	Une référence au rapport d'examen existe dans le document PC18 WG12 Doc. 1 , mais le rapport n'a pas été soumis au Comité pour les plantes. PC20 Doc. 16.1.1, Annexe 2	Le Comité pour les plantes devrait préparer une proposition dans ce sens pour soumission par le gouvernement dépositaire à la CoP15 Maintenir l'espèce à l'Annexe II	---	Examen achevé (Namibie)
<i>Sclerocactus</i> spp. (15 espèces)							
<i>Sclerocactus brevihamatus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus erectocentrus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus glaucus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus intertextus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus johnsonii</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus mariposensis</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus mesae-verdae</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus nyensis</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus papyracanthus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus parviflorus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus polyancistrus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus pubispinus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus scheeri</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)

Taxon	Session à laquelle l'espèce a été sélectionnée [paragraphe b)]	Date à laquelle the Parties ont été informées [paragraphe e)]	Date à laquelle le Comité permanent a été informé [paragraphe f)]	Document contenant le rapport d'examen [paragraphe i)]	Recommandation [paragraphe j)]	Etats de l'aire de répartition invités à soumettre une proposition [paragraphe k)]	Remarques
<i>Sclerocactus sileri</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Sclerocactus spinosior</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (E-U)
<i>Cycas beddomei</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	— PC20 Doc. 16.2, Annexe 1	— Maintenir l'espèce à l'Annexe I	---	A réexaminer entre CoP15-CoP17 Examen achevé (Pays- Bas)
<i>Peristeria elata</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	Examen achevé En cours (Représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes-Dora I. Rivera)
96 espèces sélectionnées pour l'étude	96	96	96	51	13	0	<ul style="list-style-type: none"> • 14 examens d'espèces terminés. • 21 espèces supprimées ou transférées de l'Annexe I à l'Annexe II par la CoP avant que leur examen périodique ne soit complété. • 56 examens d'espèces terminés avant l'achèvement. • 5 espèces à reconsidérer entre CoP15-CoP17. <u>Demande que le Secrétariat mette ces chiffres à jour.</u>

Proposed changes to document PC20 Doc. 16.1.2, Annex 2

EXAMENS ENTREPRIS ENTRE LA COP15 (2010) ET LA COP17 (2015)

Taxon	Session à laquelle l'espèce a été sélectionnée [paragraphe b)]	Date à laquelle the Parties ont été informées [paragraphe e)]]	Date à laquelle le Comité permanent a été informé [paragraphe f)]	Document contenant le rapport d'examen [paragraphe i)]	Recommandation [paragraphe j)]	Etats de l'aire de répartition invités à soumettre une proposition [paragraphe k]	Remarques
Apocynaceae							
<i>Pachypodium brevicaule</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					Madagascar
Crassulaceae							
<i>Dudleya stolonifera</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					E-U
Portulacaceae							
<i>Lewisia serrata</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					E-U

Bromeliaceae							
<i>Tillandsia kammii</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					(Représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes-Dora I. Rivera)
<i>Tillandsia mauryana</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					Mexique en cours
Cycadaceae							
<i>Cycas beddomei</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					Examen achevé (Pays-Bas)
Dioscoreaceae							
<i>Dioscorea deltoidea</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					Pays-Bas
Zingiberaceae							
<i>Hedychium philippinense</i>	PC19 (avril 2011)	21 septembre 2011					Pas d'évaluateur

<i>Sclerocactus brevihamatus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus erectocentrus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours ((E-U)
<i>Sclerocactus glaucus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus intertextus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus johnsonii</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus mariposensis</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus mesae-verdae</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus nyensis</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus papyracanthus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)

<i>Sclerocactus parviflorus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus polyancistrus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus pubispinus</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus scheeri</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus sileri</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)
<i>Sclerocactus spinosior</i>	PC15 (mai 2005)	19 juillet 2005	2 juin 2007	---	---	---	En cours (E-U)

Résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)

Examen périodique des espèces inscrites aux annexes I et II

RECONNAISSANT les principes fondamentaux de l'Article II de la Convention et la nécessité de conduire des examens périodiques des espèces inscrites aux Annexes I et II pour s'assurer que les espèces sont inscrites à bon escient, sur la base des informations biologiques et commerciales actuelles;

REAFFIRMANT que la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15), *Constitution des comités*, dans son annexe 2, paragraphe h), donne instruction au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes d'entreprendre des examens périodiques des espèces animales ou végétales inscrites aux annexes CITES;

RECONNAISSANT que la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, établit des critères garantissant que les décisions d'amendement des annexes à la Convention sont fondées sur des informations scientifiques avisées et pertinentes; et

RECONNAISSANT qu'un examen périodique achevé pour une espèce peut aboutir à une recommandation d'amendement de l'Annexe I ou de l'Annexe II ou à une recommandation de maintien de l'inscription telle qu'elle est;

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

CONVIENT de ce qui suit.

- a) Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes devraient échanger, en particulier lors de leurs séances conjointes, leur expérience concernant la conduite des examens périodiques des taxons inscrits aux annexes (y compris sur le financement des examens, la procédure, la présentation et les résultats).
- b) Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établissent un calendrier pour l'examen périodique des annexes et une liste des taxons qu'ils proposent d'examiner au cours des deux périodes suivantes entre les sessions de la Conférence des Parties (CoP). La liste devrait être établie à ~~leur~~ la première session des comités après la session de la CoP lançant la période d'examen.
- c) Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont vivement encouragés à suivre les lignes directrices suivantes:
 - i) le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, en consultation avec le PNUE-WCMC, sélectionnent pour analyse une ou plusieurs entités taxonomiques pratiques ~~et spécimens commercialisés~~;
 - ii) l'examen des taxons suivant ne devrait pas être envisagé:
 - A. les espèces ayant fait l'objet de propositions d'inscription aux ~~deux~~ trois dernières sessions de la Conférence des Parties CoP (que les propositions aient été adoptées ou non);
 - ~~B. les espèces inscrites sur la base des nouveaux critères [Conf. 9.24 (Rev. CoP14)] ces 10 dernières années;~~
 - BC. les espèces faisant actuellement l'objet d'examens en cours, ~~de tels que~~ l'étude du commerce important [Conf. 12.8 (Rev. CoP13)] ou ~~les~~ d'examens périodiques conduits ces 10 dernières années; ou
 - CD. les espèces faisant l'objet d'autres examens au titre de décisions et de résolutions encore en vigueur des Parties à la CITES;
 - iii) les entités taxonomiques sélectionnées sont évaluées en suivant le processus indiqué à l'annexe à la présente résolution; et

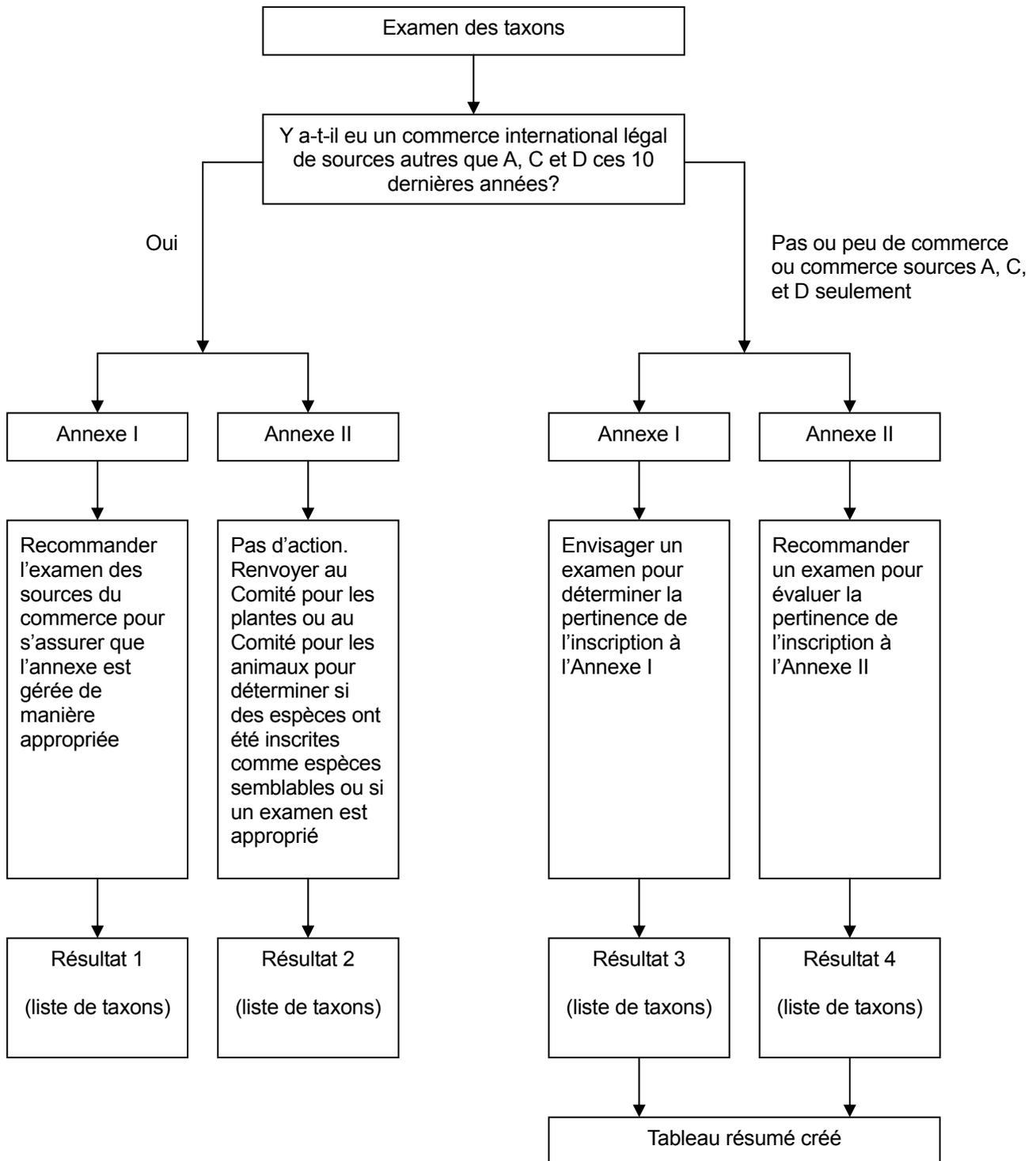
- iv) les résultats 2, 3 et 4 résultant de l'évaluation conduite conformément à l'annexe incluent les informations suivantes dans ~~un~~ des ~~tableaux~~ résumés incluant:
- A. un résumé des données sur le commerce depuis l'inscription initiale du taxon aux annexes;
 - B. l'état de conservation actuel et la catégorie UICN de l'espèce, le cas échéant; ~~et~~
 - C. l'inscription actuelle aux annexes CITES, la date de première inscription; ~~et, le nombre de données sur le commerce, les transactions commerciales, et des observations.~~
 - D. l'aire de répartition de l'espèce (Etats de l'aire de répartition).
- d) A partir ~~des~~ de ~~tableaux~~ des ~~résumés~~ des ~~résultats~~ et de la liste générée dans le résultat 2 de l'évaluation, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établissent la liste des taxons à examiner.
- e) Le Secrétariat envoie à toutes les Parties une copie de la liste des taxons à examiner proposés, demande aux Etats de l'aire de répartition de ces taxons de commenter, dans les ~~90~~ 60 jours, la nécessité d'examiner les taxons et d'indiquer s'ils souhaitent entreprendre des examens. Les réponses sont transmises par le Secrétariat au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes. Si aucun volontaire n'offre de conduire un examen, en l'espace de deux périodes intersessions entre les CoP, le taxon sera éliminé de la liste des espèces à examiner.
- ~~f) Tenant compte de ces commentaires, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes tiennent le Comité permanent informé de la sélection finale des taxons à examiner.~~
- f) Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes et les Parties sont encouragés à entreprendre ce qui suit pour faciliter les examens périodiques:
- i) collaborer avec des étudiants du 2^e et 3^e cycles d'études universitaires, y compris du programme de Master CITES;
 - ii) collaborer avec d'autres évaluateurs non-Parties, y compris des spécialistes des espèces comme les groupes de spécialistes CSE/UICN;
 - iii) utiliser les informations sur l'état de conservation des espèces disponibles auprès d'organisations (p.ex. l'UICN, BirdLife, etc.) et de Parties;
 - iv) rechercher un appui financier pour les examens, y compris auprès des pays d'importation, le cas échéant; et
 - v) renforcer la communication entre les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et suggérer une coordination avec les Parties lorsque les aires de répartitions d'espèces animales et d'espèces végétales se recouvrent.
- g) Le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes tiennent le Comité permanent informé de la conduite des examens périodiques, notant que l'approbation du Comité permanent n'est pas requise pour entamer le processus de taxons inscrits aux annexes. Le Secrétariat tient une liste des espèces précédemment examinées, avec la date de l'examen et les liens avec les documents appropriés.
- h) Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes conduisent ou organisent les examens en demandant aux Etats des aires de répartition des informations, leur participation et un appui. Les représentants régionaux au Comité pour les animaux; ~~et~~ et au Comité pour les plantes ~~et au Comité permanent~~ demandent l'assistance des Etats des aires de répartition de leur région pour appuyer l'examen des taxons.
- i) Chaque examen (suivant la présentation utilisée pour les propositions d'amendement aux annexes) est soumis en tant que document de travail au Comité pour les animaux ~~et~~ ou au Comité pour les plantes pour examen, et précise clairement la recommandation en faisant référence aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15). Le Secrétariat attire l'attention des Etats des aires de répartition pertinents sur ces documents, avant la session du comité concerné.

- j) Lorsqu'un examen indique que le transfert d'une espèce d'une annexe à une autre ou sa suppression des annexes serait approprié, et que le comité technique concerné en convient;
- i) le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes prépare une proposition d'amendement des annexes (ou en organise la préparation), en consultation avec les Etats de l'aire de répartition;
- k) ~~ii) Le le~~ Secrétariat, au nom du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, fournit des copies de la proposition aux Etats de l'aire de répartition et demande qu'un ou plusieurs de ces Etats soumettent la proposition à la session suivante de la Conférence des Parties;
- l) ~~iii) Si~~ si aucun Etat de l'aire de répartition n'accepte de soumettre la proposition, le Secrétariat demande au gouvernement dépositaire de le faire [comme spécifié dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14)] et d'inclure les commentaires des Etats de l'aire de répartition dans le justificatif de la proposition;
- m) ~~iv) Les~~ les propositions résultant de l'examen périodique des annexes sont soumises à la Conférence des Parties qui en décide.
- k) Lorsque le comité ne donne pas suite à une proposition d'amendement, il précise clairement sa décision en faisant référence aux critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15).

DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de tenir un registre des espèces sélectionnées pour un examen périodique, y compris des espèces ayant fait l'objet ou faisant actuellement l'objet d'un examen, dates des documents pertinents du comité, recommandations des examens, et tout rapport et documents liés.

INVITE les Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, et autres entités intéressées à soutenir le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes dans leurs travaux relatifs à l'examen périodique des annexes.

Protocole pour l'évaluation des taxons
soumis à l'examen périodique des annexes



CHANGEMENTS PROPOSÉS: Remplacer le contenu entier de la case qui précède Résultat 2 par le texte suivant: “Filtrer pour identifier les espèces classées par l’UICN dans les catégories En danger, En danger critique d’extinction et Préoccupation mineure”; et inclure les résultats de Résultat 2 dans les tableaux résumés à transmettre aux comités.